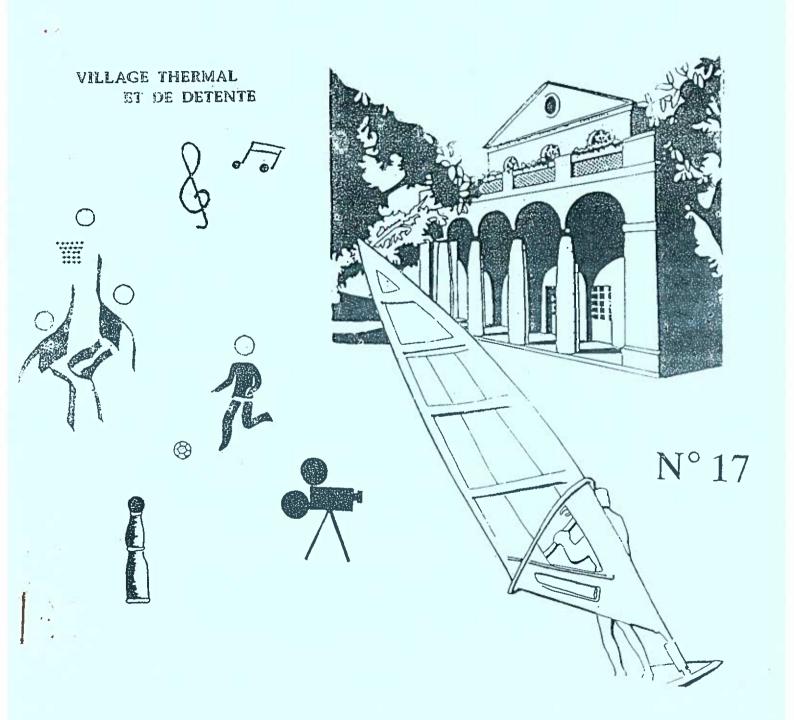
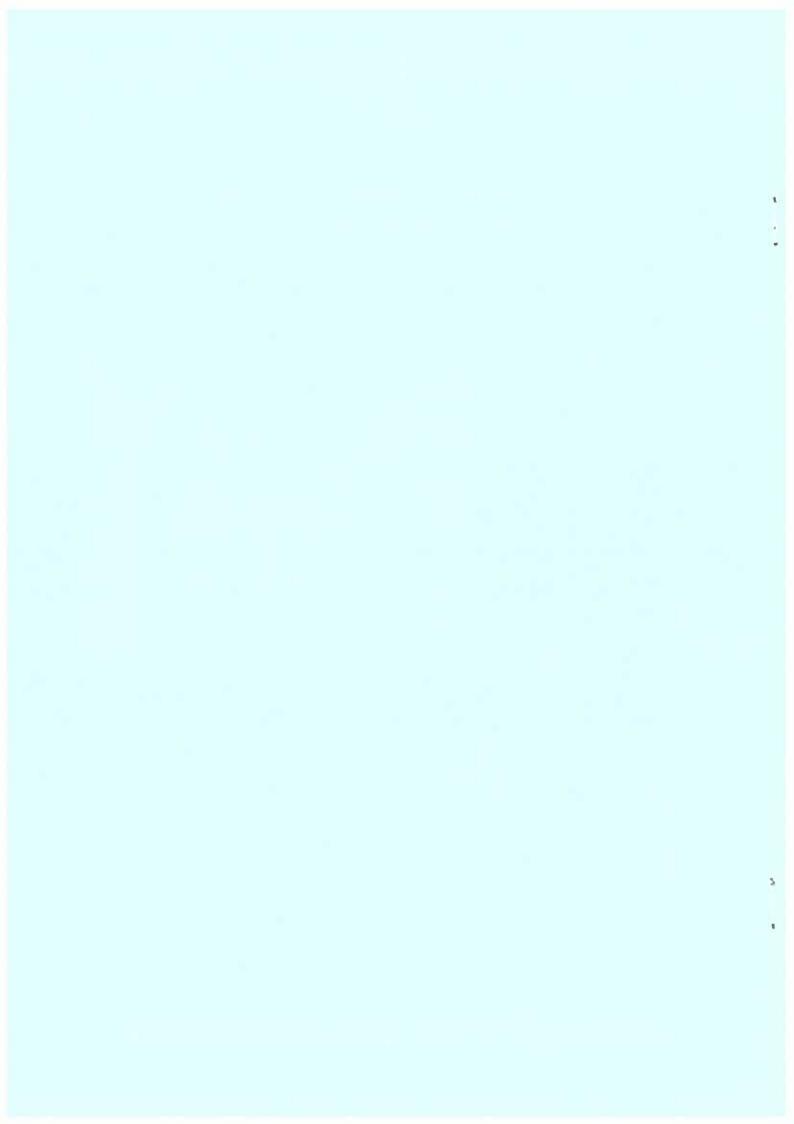


Au coeur de la Gascogne

CASTER A VERDUZAN



BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE

J'aimerais consacrer "ce mot du Maire" estival au projet de développement thermal de Castéra-Verduzan.

Le projet se présente, comme vous le savez, sous la forme d'une trilogie : établissement thermal, laboratoire de parapharmacie et casino. Ces quelques lignes se proposent de faire le point, en ce mois de juillet, sur chacun de ces pôles d'activités.

-L'établissement thermal :celui-ci fait l'objet d'un contrat de bail avec le département signé en juin 1997.

La première partie, mise en place d'un nouveau forage, est réalisée. Les études sur la qualité de l'eau en fonction du débit sont en cours depuis un mois. Les premiers résultats sont normaux mais il faudra attendre septembre avant d'avoir toutes les analyses.

La deuxième partie comprend la réfection de l'établissement existant et la construction d'un nouveau bâtiment attenant par l'arrière comprenant en particulier une piscine et une résidence thermale de 22 appartements.

Le nouvel établissement sera géré par la C.E.B. (Compagnie Européenne des Bains). Le contrat entre cette société et le département, accepté par les deux partenaires, prévoit un affermage pour l'établissement thermal et une concession pour la résidence financée uniquement par des capitaux privés. Le projet global porte sur une somme d'environ 18 MF.

Seules incertitudes à sa réalisation : l'accord de la Région qui subventionne à hauteur de 5 MF et conditionne les subventions européennes , enfin les résultats définitifs de la qualité de l'eau. Ces deux problèmes réglés, les travaux doivent commencer fin septembre pour une ouverture de la station le 1er mai 1999.

- Le laboratoire de parapharmacie : Le laboratoire SOLUDIA, dont le siège est à FOURQUEVAUX (dans la banlieue toulousaine) spécialisé dans les liquides de dialyse pour insuffisants rénaux, souhaite développer à partir de l'eau thermale une gamme de produits à visée bucco-dentaire : dentifrice, aérosols.

L'usine de production qui doit être proche du lieu de pompage en raison des difficultés de transport de l'eau, serait construite par le département sur le terrain dit "du Casino", route de Saint-Puy. Ce terrain communal est vendu au département au prix de 220 000 F. Le contrat entre le Conseil Général et le laboratoire Soludia est en cours de discussion. Un accord rapide semble en bonne voie avec une ouverture souhaitée également le 1er mai 1999.

- Le Casino :Sa réalisation est de toute autre nature et dépend essentiellement de l'autorisation ministérielle de l'exploitation des jeux signée personnellement par le ministre de l'Intérieur.

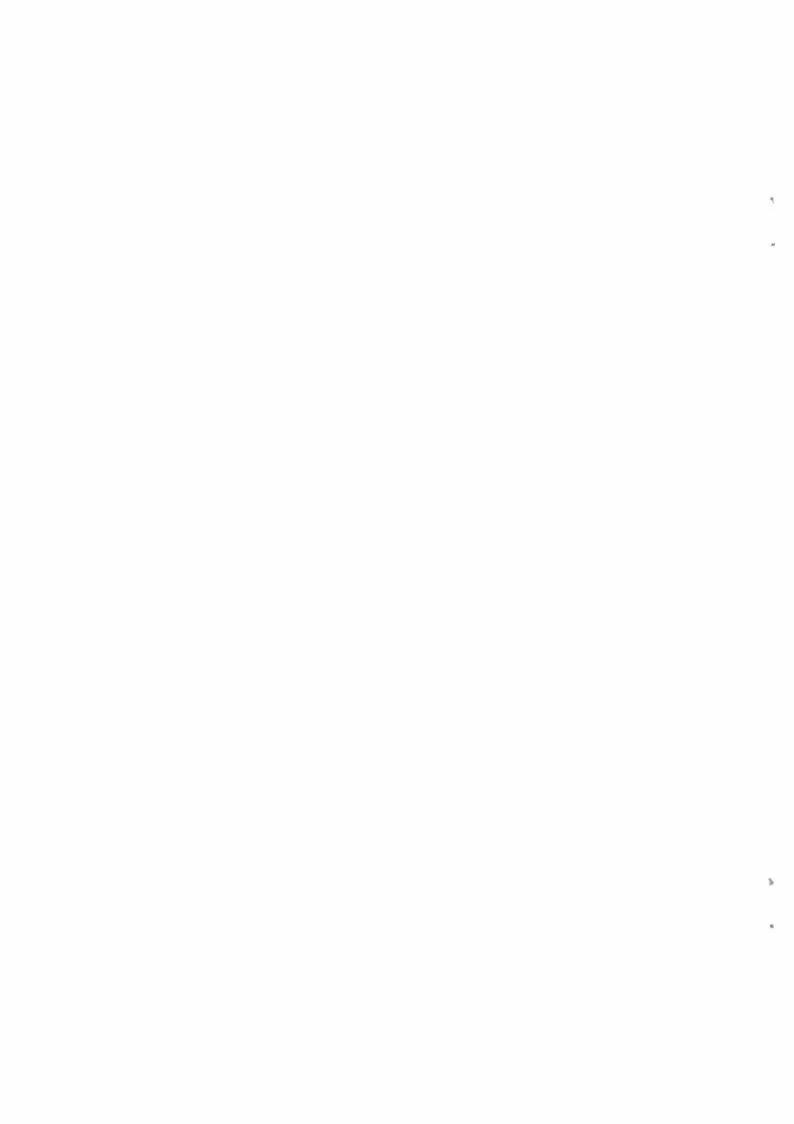
Cette demande survient après une longue démarche administrative de 6 à 8 mois (loi Sapin). Après autorisation du conseil municipal, un appel d'offre de délégation a été lancé. Nous avons reçu 5 propositions dont 3 ont été retenues par la Commission d'appel d'Offres. Dans un délai de deux mois environ un concessionnaire sera choisi par cette même commission et proposé au Conseil Municipal. Après acceptation une enquête publique sera ouverte.

La construction du casino, sous condition d'autorisation ministérielle d'exploitation des jeux, se fera probablement dans le Musée Lannelongue qui serait, dans ce cas, rendu par le Département à la commune. Le caractère exceptionnel d'autorisation des jeux par le ministre nous rend tout de même très prudents en ce qui concerne ce dernier projet.

Je voudrais profiter de cette mise au point pour remercier les services du conseil général qui, sous l'autorité de son président et conseiller général du canton, ont permis, grâce à leur compétence et leur efficacité, en collaboration étroite avec la commune, de finaliser en quelques mois le projet des thermes et du laboratoire. Je préciserai enfin qu'une demande de prise en charge du déficit thermal a été adressée au conseil général pour une somme de 310 000 F.

C'est avec beaucoup d'optimisme pour Castéra que je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Pierre ESPIET



COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er DECEMBRE 1997

Etaient présents: MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Mlle Lapeyre Absent excusé ayant donné procuration: M. Vervin

AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX

M. le Maire explique tout d'abord que ce genre d'autorisation est sans engagement de la part de la commune, mais qu'elle s'avère nécessaire dévant les sollicitations répétées. Toutefois la démarche administrative est fort complexe. L'obtention d'un éventuel casino est d'un intérêt certain

- animation pour les curistes dans le cadre du développement thermal
- apport financier relativement conséquent (taxe professionnelle et pourcentage sur les recettes)
- création d'emplois
- création d'une structure soit culturelle soit de loisirs à l'intérieur du casino (obligation dans le cahier des charges).
 - Une enquête publique sera ensuite ouverte.
 - Un cahier des charges sera dressé.
 - Enfin l'appel d'offres sera lancé en s'appuyant sur la loi SAPIN.
- La démarche pour l'obtention des grands jeux (roulette...) prendrait environ un an après accord du Ministère de l'Intérieur.
 - La mise en place de machines à sous demanderait quelques mois supplémentaires.
- Il est à noter qu'il existe un casino dans le Gers (Cazaubon) et qu'une autre demande a été faite par Lectoure (qui n'est pas encore station thermale).

Dans la discussion qui suit quelques réserves sont émises sur une hypothétique mauvaise fréquentation de ces lieux et sur une mauvaise image de marque pour les jeunes (M. Gauthier).

Par contre, tous se félicitent de l'obligation de création d'une activité culturelle ou de loisirs dans l'enceinte de l'établissement.

Un problème semblerait persister sur l'emplacement d'une telle création de bâtiment.

Vote pour autorisation de principe: abstention: 1 - pour: 14

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Elle portera sur 4 emprunts contractés à la Caisse d'Epargne sur les 6 proposés :

- contrat n° 8600025
- * montant total à réaménager : 90 126,73 F durée 4 ans taux fixe de 5.6 % périodicité annuelle de 25 771,99 F au lieu de 27 049,60 F
 - contrats 91201314 91301337 925001208
- * montant total à réaménager : 631 663,48 F durée 10 ans taux fixe de 6.1 % périodicité annuelle de 86 229,90 F au lieu de 99 108,00 F
 - contrat n° 87000002:
- * montant total à réaménager :52 260,21 F durée 5 ans taux fixe de 5.60 % périodicité annuelle de 12 271,69 F au lieu de 12 923,04 F
 - contrat n° 924011207 :
- * montant total à réaménager : 213 859,92 F durée de 10 ans taux fixe de 6.1~% périodicité annuelle de 29 194,53 F au lieu de 33 056,28 F

Accord à l'unanimité

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une renégociation a déjà eu lieu au Crédit Local de france en septembre dernier. Deux autres renégociations d'emprunts sont à l'étude.

Pour les emprunts déjà renégociés, l'un au Crédit Agricole, l'autre au Crédit Local de France, il y a lieu de procéder à un ajustement sur le budget du fait de la baisse des intérêts et de l'augmentation du capital.

MATERIEL (PHOTOCOPIEUSE DE L'ECOLE)

La commission école s'était réunie suite à la panne de la photocopieuse. Devant l'urgence elle avait anticipé quant à la décision du renouvellement de l'appareil (unanimité des membres). Trois propositions ont été faites (Bureau Moderne, Gers Bureautique, Gascogne Bureautique.). En fonction de l'utilisation des écoles, l'appareil de Gascogne Bureautique (Fleurance) a été retenu (appareil Canon 6216 au prix TTC de 10 552 F - entretien : 8 centimes HT/photocopie).

Décision confirmée à l'unanimité.

Le remplacement du lecteur de microfiches du cadastre est également envisagé : le coût sera de l'ordre de 12 000 F. La commission sera chargée de la décision.

LOTISSEMENT DE POUCHON

Dans le coût de viabilisation du lotissement n'avait pas été prévu le raccordement au réseau EDF. Le montant est fixé à 47 910 F; le Conseil Général finançant 18 450 F, la commune versera le solde soit, 29 460 F

Accord à l'unanimité.

A propos du budget annexe, il y a lieu de procéder à un réajustement de 13 000 F

A HISTEMENT DE l'INVENTAIRE COMMUNAL

L'instruction M 14 prévoit l'ajustement de l'inventaire communal des biens meubles et immeubles pour 1997.

Il est donc possible de sortir de cet inventaire tous les biens acquis de 92 à 95.

Accord à l'unanimité.

SERVICE DES EAUX

Admission en non valeurs pour 818,67 F en 96.

Il faudra procéder à une modification au budget suite à une diminution des intérêts et à une augmentation du capital (renégociation)

INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEURS

En 1997 l'indemnité a été fixée à 1 265 F/mois. Elle ne subit donc aucune variation.

Adopté à l'unanimité.

Le problème du logement de l'école est évoqué et notamment sa rénovation. La commission des travaux sera chargée de faire la démarche pour une étude.

D.G.E.

La demande sera faite pour le 15 décembre date impérative. La dotation globale varie de 30 à 50 % pour les travaux prévus au pavillon du musée..Les subventions peuvent provenir de l'Etat ou du Département et Région.

RAPPORT COMMISSION LAC

Le rapport financier fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 66 780.28 F : les annuités d'emprunts ne sont pas comptabilisées.

Le problème de turbidité est évoqué et un processus expérimental de contre-courant est exposé avant d'être mis en place dans quelques jours pour essayer d'enrayer le phénomène.

GROUPAMA ASSURANCES

L'indemnisation accordée par GROUPAMA aux bâtiments sinistrés (sécheresse) s'élève à 93 477 F TTC. Une partie sera immédiatement consacrée à la réparation de la partie arrière de l'église (lézarde et contreforts). La commission travaux se réunira.

Une possibilité de déclaration de sinistre sécheresse peut être envisagée suivant le nombre de demandes. Une parution sera faite dans le bulletin municipal.

TRAVAUX RUE DES ECOLES

Tous les devis requis n'étant pas arrivés (enfouissement de la ligne EDF et réfection du réseau d'eau) la question est reportée à une date ultérieure.

THERMES

Réajustement du budget : baisse des intérêts au compte 66 de 9 017 F et augmentation du capital du même montant.

Virement de crédits du compte 65 aux comptes 60 et 62 pour 43 750 F (mais qui ne modifie en rien le montant global de ce budget).

Le bail définitif entre le Conseil Général et la commune devrait être signé dans les prochains jours.

Il n'existe aucun problème juridique

Le 22 janvier est la date normale requise pour la signature avec le repreneur (C.E.B.) - problème de délai (loi SAPIN).

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition faite par une société pour acheter la maison Lannelongue au prix de 300 000 F (estimation des domaines) et pour la mettre hors d'eau à ses frais. M. Lascombes a donné son accord verbal pour changer d'emplacement, un bâtiment neuf et plus fonctionnel (desserte) lui convenant plus particulièrement. La maison Lannelongue faisant partie du bail entre la commune et le département, M. le Maire fera un courrier au Conseil Général pour demander avant la signature définitive du bail la possibilité de l'exclure du bail définitif. Cette démarche est bien entendue conditionnée d'une part par l'engagement formel du privé à l'achat et la mise hors d'eau à ses frais de cet immeuble et d'autre part à l'acceptation du laboratoire Soludia d'un autre site d'implantation.

SEANCE DU 12 JANVIER 1998

Etaient présents: MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef, et Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Marès, Moure, Philip et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Cominotti et Vervin

Secrétaire de séance : M. Agras P.

TRAVAUX RUE DES ECOLES

Cette question avait été reportée lors de la séance précédente (1.12.1997) par manque de devis et de temps.

Ces travaux consistent en la rénovation des conduites d'eau potable et en l'enfouissement des réseaux EDF et Télécom dans une même tranchée de 1 m de large (après accord des différentes parties).

Le coût de cette opération se présente comme suit :

- -eau potable : terrassement tranchée tuyau mise à niveau de regards du pluvial : 116 740 FTTC
- EDF: enfouissement gratuit pour basse et moyenne tensions
- Télécom : enfouissement et branchement : 26 664,58 F TTC

Les différentes entreprises travailleront ensemble, mais la présence d'un coordonnateur de travaux habilité est obligatoire. Le coût s'élèvera à 4 000 F.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le plan d'amélioration de l'éclairage public est présenté et montre la nécessité d'installation de 16 nouvelles lampes au village, à sa périphérie et dans un hameau. Le coût de l'opération s'élève à 211 405,77 FTTC; elle est subventionnée sur le hors taxe à 40 % par le Conseil Général, 30 % par le Syndicat d'électrification le reste étant à la charge de la commune.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 1998.

Les travaux sont prévus pour le mois de février.

Accord à l'unanimité.

SIGNALISATION

Dans le cadre du contrat du terroir Val de Baïse-Armagnac il est procédé à une étude signalétique des monuments et lieux remarquables des 3 cantons (Valence - Condom et Montréal).

Le coût s'éleverait à 115 000 FHT, somme financée par les Conseils Régional et Général et l'Association du Val de Baïse.

Il est nécessaire dans cette étude qu'une délibération de principe soit prise dans la mesure où la commune verserait 1,50 F/habitant soit 1 200 F TTC.

Une remarque est faite sur l'appellation "village thermal" : "cité thermale" serait plus en rapport avec le devenir de la station.

Accord à l'unanimité sur le principe de participation.

LYCEE BOSSUET CONDOM (demande de subvention)

En vue d'un voyage de 4 jours à PARIS dans un but formateur et éducatif, la terminale L du Lycée Bossuet a mis sur pied différentes activités afin d'assurer le financement de leur voyage : ne pouvant complètement boucler leur budget, elle demande aux collectivités locales de l'aider.

Il ressort de la discussion que si aucun enfant castérois ne fréquente cette classe (renseignement à prendre) il ne sera pas attribué de subvention. Par contre, tout enfant castérois serait subventionné à hauteur de 250 F/individu.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

* Location de la Maison "Presbytère"

Les travaux de l'Etablissement Thermal devant débuter bientôt, l'Office du Tourisme était dans la nécessité de changer de local, tout comme le club "Beau Soleil" (3ème âge) résidant actuellement à la Maison Lannelongue.

Une opportunité de location de maison bien située s'est présentée récemment et devant l'urgence, le Maire dut s'engager pur signer le bail de location pour toute la maison du presbytère. Ainsi pourront être "relogés":

- l'Office du Tourisme

- Club du 3ème âge

Bail: 1800F/mois

* Chantier école

Le C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) avait prévu un nouveau chantier école pour janvier 1998 ; il est repoussé au moisde mars. Le coût des matériaux sera financé par la commune (2 279 F TTC) qui assurera également le repas de midi (cantine) mais pas le logement.

Il devrait y avoir une dizaine de stagiaires.

* Cloches électriques de l'église

Un problème de surtension a endommagé les cloches (court-circuit).

Le devis de réparation se monte à 4804,70 F TTC.

L'assurance de la commune sera contactée afin de bénéficier d'une éventuelle indemnisation.

Accord à l'unanimité.

* Lettre de Monsieur Martin

M. MARTIN, candidat P.S. aux élections cantonales prochaines se propose de rencontrer le Conseil Municipal le jeudi 15 janvier à 21 heures.

* Etablissement Thermal

La demande du permis de construire pour la rénovation a été déposée en mairie ; après signature le dossier est parti à la D.D.E.

Le conseil municipal examine les plans du nouveau projet.

LA SEANCE DU 2 FEVRIER 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J. et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip et Vervin

Absents excusés ayant donné procuration: M. Nef et Mlle Lapeyre

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

- M. le Maire mentionne que 4 emprunts du Crédit Local de France sont concernés :
- * 2 emprunts réalisés en 1989 pour 15 ans, l'un pour 1,5Mf à 9,2 %, l'autre pour 1,25 Mf à 8,92 %.
 - * 1 emprunt de 1997 sur 8 ans pour 709 kf à 5,3 %
 - * 1 emprunt effectué en 1991 pour 15 ans d'une somme de 1,2 Mf à 11 %

La proposition faite est à un taux de 5,37 % fixe pour 10 ans avec une échéance annuelle en janvier. Cela provoque un allongement de 3 ans mais dégage un allégement des annuités qui passe de 645 666 F à 494 966 F (soit une économie de 150 700 F).

Accord à l'unanimité

CASINO

M. le Maire signale que l'autorisation de principe d'implantation de jeux a déjà été accordée lors d'une précédente réunion. Il s'agit de prendre une délibération sur la délégation de service public et notamment la constitution d'un cahier des charges très sommaire pour l'instant:

- obligation de mener une action culturelle ou de loisirs dans la structure
- imposition d'une durée d'exploitation maximale de 18 ans
- activités : jeux et machines à sous spectacle restauration (imposés par la loi 1959).
- prélèvement pour la commune. Il serait au maximum de 15 % des 75 % du chiffre d'affaire. Non fixé pour l'instant, il sera adapté au chiffre d'affaire.

Il est demandé si un référendum auprès de la population n'est pas possible. M. le Maire précise qu'une enquête publique est de toute façon ouverte avant l'implantation.

Personnel engagé: 10 à 15 personnes seraient recrutées localement.

Vote: 8 pour - 7 abstentions (dans la mesure où le référendum ne serait pas retenu)

DEVIS TRAVAUX:

Le rapporteur fait lecture des devis :

♥ Eglise:

(devis de l'entreprise Estingoy) - lézarde et contreforts : coût TTC : 32 200,20 F. Les travaux se feraient courant mars.

Vote à l'unanimité

Le problème de l'humidité de la sacristie est évoqué. La commission déléguée a jugé la nécessité de protection par des dalles afin d'évacuer l'eau lors des fortes pluies. Un devis sera demandé.

Base de loisirs

Le rapporteur fait état des travaux à effectuer afin de réguler la turbidité de l'eau :

- retrait du limon accumulé sur la zone de baignade jusqu'au ponton. Le coût des travaux (Entreprise Dufillol) se monte à 35 757,90 F TTC.

Il est mentionné par ailleurs les risques de chute à cause de la bordure cimentée de la plage (trop glissante). Il suffirait d'abaisser le niveau de l'eau de quelques centimètres pour que cette bordure reste sèche. Les travaux commenceront très vite, dès que le niveau d'eau sera assez bas.

Vote: accord à l'unanimité.

♦ Autel de l'église :

La restauration de l'autel est demandée par le conseil économique paroissial : sa réfection est indispensable. Un devis fait apparaître un coût de 20 951,60 F TTC qui serait facturé à la Mairie, celle-ci récupérant la TVA par la suite. Le marbre de l'ancien autel est pour l'instant inutilisé.

L'accord de principe est accordé. Toutefois, il est demandé que M. Lapart (délégué à la conservation des objets religieux) soit consulté. M. le Maire se renseignera.

Supported d'eau

Différentes cassures étant intervenues rue du Parc, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de ce tronçon du réseau. Un devis a été demandé. Ces travaux dont la durée serait de 3 jours environ (pose de tuyaux uniquement et raccordement sur Mairie) doivent se faire avant ceux de la rue des Ecoles.

Concernant ces travaux, il est mentionné que la grave-ciment, présentée comme obligatoire, ne l'est pas et donc une économie pourra être réalisée. Il a été demandé à ce qu'une nouvelle réunion du Conseil Municipal soit tenue afin de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Sacristie (côté gauche) :

Les services municipaux s'occuperont des travaux de réfection du plafond : mise en place d'un lambris . Les murs seront également repeints.

✓ Informations:

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a émis un avis favorable à la demande de mise en disponibilité pour deux ans de Florent CUGINI, employé municipal, et ce à compter du 1er avril 1998.
- Les indemnités du maire et des adjoints, volontairement suspendues par les restrictions budgétaires de la Cour des Comptes sont remises en vigueur.
- "La Voix des Sources", chorale locale, se propose d'organiser un festival Gospel soit à Castéra, soit à Fleurance. Certaines contraintes d'ordre pratique (église ou chapiteau de 800 places...) empêchent l'organisation d'un tel concert. De plus, le budget prévisionnel pour ce ce concert(200 000 F) ne semble pas envisageable.
- Une lettre du Conseil Général fait part notamment du désir d'acquérir le terrain dit "du Casino" pour l'installation d'un laboratoire.

Une décision du Conseil Municipal de juin 1996 avait fixé une fourchette de prix allant de 200 000 à 250 000 F.

Le prix moyen proposé : 220 000 F est accepté à l'unanimité.

Toutefois, une clause, acceptée à l'unanimité, spécifie que toute construction doit être entreprise dans un délai de 18 mois.

- M. le Maire s'étonne que le bail authentique et définitif n'ait pas été encore signé, que l'homologation du dossier thermal n'ait pas été faite par la commission de sécurité et qu'un projet puisse être établi sans s'assurer la propriété des terrains concernés.
- M. Philip répond que le bail peut être signé tout de suite et que tous les problèmes vont être réglés au plus vite.

SEANCE DU 23 FEVRIER 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure et Mlle Lapeyre.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Philip et Vervin

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

M. le Maire signale que pour permettre la réalisation des travaux des Thermes (bâtiment principal), il est nécessaire de faire une application anticipée du P.O.S. prévoyant que la zone où se dérouleraient ces travaux sera classée en N.D.L., zone inondable mais où peuvent exister certains types de bâtiments notamment ceux qui sont destinés à des activités de loisirs, ainsi que les extensions de bâtiments (c'est le cas ici) à condition que la zone habitable prévue soit au dessus du niveau de la crue de 1977.

L'application du POS par anticipation est adoptée à l'unanimité en ce qui concerne les Thermes.

Il est rappelé que dans le P.O.S. serait intégrée l'étude d'assainissement général de la commune : le coût de cette étude en serait ainsi diminué.

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU

Suite aux fuites sur le réseau d'eau potable rue du parc et aux travaux de rénovation de ce même réseau rue des Ecoles, il est envisagé d'englober dans une même tranche les travaux des deux rues avec un remplacement des vieilles canalisations.

Devis STPAG Valence : 64 346,13 FTTC avec une subvention de 30 % du département, le reste étant à la charge de la commune. Toutefois, le retrait de la grave-ciment permet une économie de 4 230 F HT.

Cette entreprise est choisie à l'unanimité. (le devis D.D.A.F. s'élevait à 72 360 FTTC).

Parallèlement à ces travaux, il faudra examiner le tronçon de canalisation d'eau potable allant de la rue du Parc à la Mairie (45 m). Une décision sera prise lorsque la tranchée sera ouverte en fonction de l'état des tuyaux. Accord à l'unanimité.

SACRISTIE SUD (Eglise)

Afin d'éviter l'infiltration d'eau dans la sacristie sud, la pose de dalles de toits semblerait être la seule solution ; il est nécessaire alors de mettre en place 14 m de dalles pour un coût de 4 016 FTTC.

Accord à l'unanimité

Il est aussi prévu de disposer des dalles tout le long du chevet de l'église (partie arrondie) afin d'éviter le ruissellement à l'intérieur du cimetière. Un devis a donc été dressé ; il s'élève à 7 670 FTTC pour 20 m de réalisation. La décision est reportée.

Il est mentionné à titre d'information que la sacristie nord a été refaite par les services municipaux (peinture des murs - plafond - plancher).

POMPE FORAGE (à COULON)

La pompe du forage présentant quelques anomalies de fonctionnement, il est envisagé de procéder à son changement avant l'été 98.

L'entreprise SANTIN-FEDRIGO est chargée des travaux :

- mise en place d'une grue: 13 500 F

- travaux pompe: 49 204 F

Accord à l'unanimité.

Cette dépense sera prise en compte sur le budget assainissement

ELECTION D'UN DELEGUE ADMINISTRTEUR DES CENTRES REGIONAUX DE LA PROPRIETE FORESTIERE

M. le Maire fait une lecture des statuts. Il propose que M. Marès déjà délégué auparavant soit désigné.

Accord à l'unanimité.

FRANCE TELECOM

France Télécom paie, depuis sa privatisation, une redevance pour avoir un droit de passage sur le territoire de la commune. Pour l'année 1998 il est de 1938.80 F

Accord à l'unanimité.

COLLEGE DE MARCIAC : demande de subvention

Il avait été décidé lors d'une demande précédente d'accorder 250 F/enfant de Castéra pour aider les établissements scolaires extérieurs dans des actions culturelles (notamment voyages). Cette action demandée par le lycée de Condom ne concernant pas d'enfant de CASTERA, il y a lieu de réviser la décision prise afin d'éviter le risque de voir tous les établissements réclamer des subventions.

Suite à cette discussion et devant le manque de décision définitive, il est convenu de verser 200 F pour un enfant de CASTERA fréquentant le collège de Marciac.

DIVERS:

La Société de Tennis de Condom a embauché un diplômé d'état pour l'enseignement du tennis et propose aux communes la mise à disposition de ce formateur contre paiement.

Possédant un moniteur sportif et pas de club de tennis la commune n'est pas intéressée.

- Les travaux du lac (désenvasement de la zone de baignade) sont terminés, la remise en eau a débuté.
- La Jeunesse et Sports souhaiterait la mise en place d'un centre de secours en dur sur la plage (rapidité d'intervention). Un refus a été émis devant l'inesthétique d'un tel projet.
- Un petit aménagement a été réalisé au niveau de la petite margelle pour l'entrée dans l'eau dans la zone de baignade.

SEANCE DU 30 MARS 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre, Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

Secrétaire de séance : M. Agras P.

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A JEGUN

- Il est projeté d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de JEGUN.
- Un avis à titre consultatif est demandé aux communes voisines
- Cette exploitation devrait s'étendre sur 10 ha.
- Devant l'intérêt économique (coût du transport) un avis favorable est émis à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

♥ COMMUNE

- Fonctionnement:

- Au niveau des dépenses, seule une remarque est faite pour l'électricité : des aménagements avaient pourtant été prévus pour abaisser le coût de l'électricité (fonctionnement des pompes des stations).
- Pour les recettes, il est constaté une baisse au niveau du lac. Les autres prévisions budgétaires sont assez bien respectées.

- Investissement.

- M. le Maire fait état des différents programmes avec les sommes prévues et les réalisations effectuées pour la voirie, le petit matériel, les bâtiments communaux, le terrain de football et un reliquat pour la salle de sports ainsi que les restes à réaliser notamment pour l'éclairage public, l'équipement du terrain de football et l'acquisition du terrain de M. Perne attenant au lotissement de Pouchon.

♦ THERMES

Le tableau de la balance générale est examiné, M. le Maire signale en particulier l'apport communal de 202 159 F et le déficit de clôture de 205 849.63 F

S EAU & ASSAINISSEMENT

Dans les vues d'ensemble on pourra noter l'excédent de la section d'investissement : 183 282,59 F et celui de la section de fonctionnement de 105 414,46 F.

♦ LOTISSEMENT DE POUCHON

Pour l'instant rien n'a été payé hormis la dépense pour les frais de géomètre : 2 229,20 F. L'emprunt à réaliser serait de 350 000 F

Dans la balance générale apparaît simplement un excédent global de clôture de 3 255,23 F.

M. le Maire se retire pour le vote.

Commune: 7 pour - 7 abstentions
Thermes: 7 pour - 7 abstentions
Eau et Assainissement: 14 pour
Lotissement de Pouchon: 14 pour

- C.C.A.S.: 14 pour

FIXATION DU TAUX DES TAXES

M. le Maire rappelle l'obligation de fixer dès à présent le taux des 4 taxes, qu'il appartient au Conseil Municipal d'établir ces taux alors que les bases sont calculées par l'administration fiscale.

M. le Maire propose une augmentation des taux comme suit :

```
- Taxe d'habitation : + 1,5 % - taux 1997 : 18,18 - Taux voté : 18,45
```

- Taxe foncier bâti : + 1,5 % taux 1997 : 37,49 taux voté : 38,05
- Taxe foncier non bâti : 0 taux 1997 : 156,35 taux voté : 156,35
- taxe professionnelle : + 1% taux 1997 : 15,41 taux voté : 15,58

Le produit attendu par ces 4 taxes donnerait une recette de 2 012 513 F

FIXA TION DE LA PARTICIPATION SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La commune verse une participation de 155 400 F au SICTOM pour la collecte des ordures ménagères. Elle ne récupère que 95 000 F par la contribution des ménages et voudrait porter cette recette à 105 000 F afin d'alléger ses charges déjà importantes.

Vote: pour: 12 - abstentions: 3

Il avait été demandé au SICTOM de prendre en charge la gestion de toutes sortes de détritus et d'établir une carte des lieux de traitement (la situation de Catreille étant idéalement placée). Il semblerait que d'autres endroits ont déjà été choisis.

SEANCE DU 21 AVRIL 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Hygonneng, MM. Ramounéda et Cominotti

BUDGET PRIMITIF 1998

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'apparition, suite à la nouvelle comptabilité M 14 de chiffres qui ne correspondent pas en fait à des recettes ou dépenses effectives mais à des

opérations d'ordre imposées par l'administration fiscale. Apparaîtront ainsi des sommes très élevées qui ne sont dues essentiellement qu'à la réintégration de la base de loisirs puisqu'un budget séparé va être créé.

♥ COMMUNE

- Fonctionnement:

- Dépenses :

- M. le Maire procède à la lecture des propositions par article.
- * dans le 011 il précise que 5 000 F supplémentaires seront accordées (au budget supplémentaire pour les fournitures scolaires).
- * au 6132 : les 25 000 F sont prévus pour la location du presbytère pour l'Office de Tourisme
- * au 62 : l'appel d'offres pour le Casino coûte environ 12 000 F, il y a nécessité d'augmenter le poste 6231.
- * au 012, le départ en disponibilité pour deux ans de F. CUGINI (au 1er avril) provoque une baisse de la prévision pour la rémunération principale du personnel, par contre une somme supérieure est prévue pour la rémunération des CES.
 - * le chapitre 65 voit une baisse du Contingent Aide Sociale (- 10 000 F)
- * la nette augmentation de la dépense du service d'incendie vient du fait de la départementalisation de la gestion et donc du regroupement de la dépense sous un seul chapitre. (il y a toutefois équivalence dans la dépense avec l'ancien système).
- * pour le 6554 (contribution aux organismes de regroupement) une baisse globale est à noter (baisse pour le Syndicat de l'Auloue, disparition de la paie informatique C.D.G., mais hausse du SICTOM).
- * pour les subventions municipales aux associations, une augmentation est à noter pour l'Office de Tourisme (reversement de la taxe de séjour moins le loyer). La subvention cinéma servira à payer le contrat emploi consolidé de M. Gaudot à l'office de Tourisme.

Les autres subventions restent pratiquement inchangées : quelques associations extérieures à la commune ne voient plus leur subvention reconduite (association des anciens pupilles, secours populaire...).

Les 1 000 F prévus comme prix de la "meilleure" Bodéga pour la fête 97 sont considérés comme subvention particulière.

- * au 66, les 497 120 F du chapitre 668 correspondent aux pénalités de la renégociation des emprunts en 97.
- * au 67 on notera la somme reversée pour le budget annexe des Thermes et la Base de Loisirs (nouveau budget annexe) : 515 813 F. Les 790 264 F constituant des opérations d'ordre.

- Recettes

- * au 7068 : le chapitre est vide puisqu'il entrera désormais dans la base de loisirs.
- * au 73 : seule est à noter une légère hausse du produit des contributions directes.
- * au 74 : les dotations et subventions restent pratiquement inchan gées
- * au 75 : l'apport du camping n'apparaît plus (budget base de loisirs)
- * au 013 : il s'agit du remboursement du personnel du service des eaux et maintenant de la base de loisirs

- * au 76 : reversement des intérêts d'emprunt du budget base de loisirs au budget communal
- * au 775 : les 520 000 F correspondent à la vente du terrain Casino et de la maison Lannelongue.

- Investissement

Le budget ne mentionne plus les programmes détaillés comme auparavant. Il y a donc possibilité de transférer, si tel était besoin, entre les différents chapitres.

On notera en dépenses d'équipement :

- * 50 000 F pour l'étude généralisée de l'assainissement dans le cadre du POS
- * 115 000 F pour le matériel
- * 1 451 196 F pour l'ensemble des travaux (aménagement du terrain de football du pavillon du Parc club du 3ème âge) une part sera réservée à la voirie (200 000 F), à l'éclairage public la remise en état de l'église (70 000 F). Quant à la passerelle au-dessus de l'ancienne Auloue (piétonnier entre l'avenue des Thermes et le lac) son coût pourrait être inclus dans les travaux d'aménagement du laboratoire).

Les opérations d'ordre de section à section s'élèvent à plus de 14 MF.

♦ LOTISSEMENT DE POUCHON

Il a été réalisé un emprunt de 350 000 F. Seule une dépense de 2 230 F a été effectuée.

& C.C.A.S.

Seul est noté l'équilibre à 4 520 F

♥ BASE DE LOISIRS

Le budget a été constitué à partir des données 96 et 97 incluses à ce moment-là dans les budgets de la commune. Il est réalisé ici en hors taxes.

M. le Maire procède à la lecture des dépenses de fonctionnement en relevant :

- les 30 000 F pour le paiement du MNS
- les 21 500 F pour frais d'analyses
- les 93 000 F pour le remboursement des employés à la commune

En recettes, les droits d'entrées et de buvette (350 000 F) complètent la subvention versée par la commune (364 695 F) pour l'équilibre et la location du camping.

En investissement, la seule opération en dépense s'élève à 36 500 F avec également un remboursement de 263 435 F (annuité). Les opérations d'ordre constituent encore une part importante.

♥ LES THERMES

- Fonctionnement:

On notera en dépenses les 36 200 F de factures, les intérêts d'emprunts (22 420 F) et le virement à l'investissement de 122 950 F

- Investissement:

On relèvera le remboursement d'emprunts : 46 005 F. M. le Maire signale le déficit à régler d'environ 150 000 F cette année

♥ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Section d'Exploitation

Il est signalé la baisse des charges financières (emprunts) d'où des dépenses moindres. A noter pour équilibre budgétaire, la somme de 115 777 F pour autofinancer la section d'investissement.

En recettes, il est noté le produit des ventes d'eau et de l'assainissement (580 000 F).

- Section d'Investissement

- En dépenses, s'affichent essentiellement les capitaux d'emprunts à rembourser, les immobilisations constituant une somme de 529 717 F.
- En recettes on trouve la récupération de la T.V.A. (110 946 F.), la DGE : 192 828 F et l'emprunt de 100 000 F.
- M. le Maire note que le remboursement à l'Agence de Bassin Adour Garonne de 320 000 F. pour les gros travaux entrepris dans le village se fera en deux fois.

⋄ VOTE DES BUDGETS :

- commune: pour 8 - contre 7

- CCAS : pour : 15

- lotissement "Pouchon": pour 15

- Base de loisirs : pour 8 - contre 7

- Eau et Assainissement : pour 8 - Abstentions : 7

- Thermes m: pour 8 - contre: 7

SEANCE DU 18 MAI 1998

Etaient présents : MM.Espiet, Bastita, Agras, Ramounéda, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Marès, Moure, Philip

Absents excusés ayant donné procuration: Mlle Lapeyre, M. Vervin

Absent excusé: M. Gauthier

LOTISSEMENT de POUCHON

Monsieur le Maire demande que soit prise une délibération pour fixer exactement le prix de vente hors taxe pour le lotissement de Pouchon d'un terrain devant être vendu prochainement. IL avait été entendu que le prix serait de 75 F H.T/m². Ce prix est adopté à l'unanimité.

COMMISSION CASINO (Création)

Afin de suivre la procédure pour le projet de casino, une commission municipale doit être constituée. M. le Maire lit le texte de loi qui stipule que la dite commission doit être constituée du Maire et de trois conseillers élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste ceci pour les 3 titulaires et les 3 suppléants.

Après entente et à l'unanimité, une désignation est faite au sein du Conseil Municipal :

- 3 titulaires : MM. Agras, Cominotti et Ramounéda
- 3 suppléants : MM. Garcia, Philip et Mme Hygonnenq.

Cette commission sera étendue aux représentants du trésor public (percepteur) et de la concurrence et des prix.

Son rôle sera de procéder à l'ouverture des plis contenant les propositions faites par les candidats à la gestion du casino, à étudier les documents fournis et à choisir les deux ou trois formules les plus crédibles.

Elle rédigera ensuite un cahier des charges plus précis (avec une certaine souplesse quant à l'animation) destiné aux candidats retenus. Ceux-ci devront alors notifier dans le détail toutes les activités qu'ils comptent mettre en place à l'intérieur du Casino et à l'extérieur.

La commission donnera son avis et le conseil municipal statuera en dernier ressort après avoir pris note de tous les renseignements sur le gestionnaire.

P.O.S. REALISATION DU SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Afin d'éviter un coût trop élevé, l'étude du schéma d'assainissement de notre commune sera intégrée au P.O.S.. La part communale devrait être de 50 000 F (l'Agence de l'Eau prenant 50 % du coût et 75 % du restant pris en compte par la dotation globalisée de décentralisation et d'urbanisme).

Un cahier des charges sera bien évidemment respecté et lecture est faite des principales directives.

M. le Maire propose de voter pour la réalisation de cette étude : accord à l'unanimité.

TARIFS BASE DE LOISIRS

Cette année le principe est de conserver les tarifs pour les entrées : adultes : 12 F - enfants : 6 F- abonnement adultes (15 entrées) : 120 F - abonnement enfants (15 entrées) : 60 F.

Le tarif enfant sera désormais appliqué jusqu'à 14 ans ; les enfants scolarisés à l'école de Castéra bénéficieront d'un droit d'entrée permanent.

- Tarifs consommations
 - * boissons: pression 11 F tropico 8 F eau de source: 5 F café: 6 F
 - * divers : sandwichs : 9 F pop-corn chips : 8 F locations chaises : 15 F/la demi-journée.
- * glaces : Frizz : F Max : 6 F. colorado : 8 F calipo : 10 F cornetto royal cône : 11 F soléro : 12 F magnum : 13 F Magnum cône : 18 F

Accord à l'unanimité sur la tarification.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATION

- Sur le lotissement de Pouchon : plusieurs personnes seraient intéressées pour l'achat de terrains.
 - A Coulon, la pompe de profondeur a été changée comme convenu.

INFOS....INFOS....INFOS....

SERVICE DES EAUX

Numéros d'appel d'urgence en cas de problème sur le réseau d'alimentation d'eau :

- MAIRIE: 05.62.68.13.11
 du lundi au vendredi 08 h 30 /12 h 30 14 h/17 h 30
- SERVICE DES EAUX: 05.62.68.11.28 tous les jours après 17 h00 samedis, dimanches et jours fériés

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

lundi - mercredi et vendredi matin du 1er juin au 30 septembre 1998

COLLECTE DES MONSTRES MENAGERS

Inscriptions à la Mairie

SECHERESSE

Une demande est à nouveau en cours à la Préfecture pour la reconnaissance de la commune en commune sinistrée au titre de la sécheresse.

Les personnes concernées sont priées de se faire inscrire au Secrétariat de Mairie.

GROUPAMA

A la suite du départ à la retraite de Madame SCHMIDT, le poste de secrétaire de la Caisse locale de Castéra-Verduzan est vacant.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire acte de candidature, par écrit, auprès de Monsieur Gilbert BASTITA, président de la Caisse, avant le 31 août 1998.

RECENSEMENT EN VUE DU SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens nés en avril - mai - juin 1981 et avril - mai et juin 1982, domiciliés dans la commune, doivent impérativement se faire inscrire à la Mairie avant le 31 juillet 1998.

LOTISSEMENT

Des lots sont encore disponibles au prix de 75 FHT/le m². Réservations et renseignements à la Mairie.

CASTERA - VERDUZAN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1998

JULLET

Vendredi 3:

Concours de quilles - 21h

Samedi 4:

Repas de la société de chasse

Dimanche 5:

Courses de chevaux à Baron (6/T-2/O) - 14h30

Lundi 6:

Courses de chevaux (3/T - 6/P) - 14h30

Dimanche 12: Mardi 14:

Rallye touristique Repas du Foyer le soir

Vendredi 17:

Concours de pétanque - 21h

Samedi 18:

Journée portes-ouvertes sapeurs pompiers

Dimanche 19: Vendredi 24:

Vide-grenier au parc Lannelongue

Courses de chevaux à Baron (4/T - 3/P - 1/O) - 14h30

Concours de quilles - 21h

Samedi 25:

Animations à la base au profit de la lutte contre les maladies lysosomales

Loto du Club Beau Soleil

Vendredi 31:

Concours de pétanque - 21h

AOUT

Dimanche 2:

Foire à la Brocante - 20ème anniversaire Concours de palet Gascon -14h30 - Parc

Vendredi 7:

Concours de quilles - 21 h

Vendredi 14:

Jeudi 13 au vendredi 21 : Tournoi des Thermes de tennis Concours de pétanque - - 21 h

Lundi 17:

Courses de chevaux à Baron (5/T - 3/P) - 14h30

Vendredi 21 au Lundi 24 : Fête locale

Vendredi: repas de clôture du tennis

bal disco gratuit - mairie 23 h

Samedi:

matin et après midi : jeux pour enfants

soirée spectacle gratuit au Parc "Samba Résille"

Dimanche:

soupe au fromage et concours de pêche adultes le matin

apéritif animé par la banda Los Quintanaros

après-midi intervillage au Parc

en soirée passe rue animé par la banda puis feu d'artifice sur le lac

bal disco gratuit à la mairie et bal musette gratuit au Parc

Lundi:

soirée bal disco gratuit "bain mousse"

Pendant les 4 jours attractions foraine, bodégas apéritif animé au parc les midis

Samedi 22:

Concours de quilles - 15h

Lundi 24:

Courses de chevaux à Baron (5/T - 3/P)- 14h30 Courses de chevaux à Baron (6/T - 1/O)- 14h30

Mercredi 26: Vendredi 28:

Concours de quilles - 21h

Samedi 29 et Dimanche 30 : Tournoi des Thermes de Basket

SEPTEMBRE

Samedi 19:

Concours de pétanque - 14h30

OCTOBRE

Dimanche 18:

Samedi 3:

Concours de pétanque - 14h30 Loto du Club Beau Soleil - 15 h

NOVEMBRE

Dimanche 22:

Courses de chevaux à Baron

Liste non exhaustive établie le 23 juillet 1998 - Office de Tourisme

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Lors de l'assemblée générale du 19 décembre 1997 le Foyer des Jeunes a présenté le compte-rendu moral et le compte-rendu financier de toutes les manifestations de l'année et a formé son nouveau bureau. IL se compose comme suit :

Président Vice président PORTAL Jacques BORIE Nicolas

Trésorier

LAPEYRE Jean-Claude
HYGONNENO Jean-Claude

Trésorier Adjoint Secrétaire HYGONNENQ Florence DE CAMPO Jacqueline

Secrétaire Adjointe

BERCY-HELIS Cathy

Au printemps, maintes futures animations étaient à l'ordre du jour de nos multiples réunions :

- 🖔 L'ouverture de la buvette du Parc Lannelongue
- Nos nombreux concours de pétanque et quilles qui remplissent par le nombre important de participants bien des après-midi et soirées dans une ambiance amicale.
- Notre rallye auquel nous espérons beaucoup de monde
- Notre vide -grenier (Lou Mercat) qui a eu l'an passé un succès fou
- N'oublions pas notre palet gascon et surtout notre fête d'août où joie, ambiance et bonne humeur doivent dominer pendant ces 4 jours de festivités.

Amis castérois n'oubliez pas notre parc Lannelongue où Corinne et Florence vous accueillent avec le sourire et où vous trouverez toujours quelqu'un pour converser.

Le Foyer des jeunes remercie par la même occasion toutes les personnes bénévoles ou nonqui tout au long de l'année sacrifient un peu de leur temps pour nous aider à préparer ces animations.

COMITE CANTONAL CROIX-ROUGE CLAE-CLSH

Le centre de Loisirs "Les P'tits Débrouillards" est ouvert du 08 juillet au 03 septembre 1998 de 7 h 30 à 18 h 30.

Cet été nous nous amuserons sur le thème des pirates et de l'eau. Déguisements, baignades, jeux au lac, chasses aux trésors et activités diverses seront au rendez-vous.

Des sorties et des mini-camps sont également prévus.

- 28 juillet : Olympiades inter-centre à Lectoure
- 30 juillet : Musées de Clairac, automates, trains miniatures, forêt magiques
- 21 au 23 juillet : mini-camp canoë et vélo à Beaucaire (sous tente)
- 4 et 5 août : mini camp à Castéra pour les 4-6 ans (sous tente)
- 7 août : Insectarium, fourmilière et serre tropicale à RIEUX-VOLVESTRE
- 18 août : musée de la faune sauvage, donjon des aigles
- 26 au 28 août : mini-camp "La Ferranderie" camping, pêche, VTT, atelier nature
- 03 septembre : chasse aux trésors, tir à l'arc

Pour plus de précision , nous contacter. Nous tenons à votre disposition les programmes des vacances et des sorties prévues.

Nota : La Croix-Rouge Française et les P'tits Débrouillards cherchent d'urgence un local pour le vestiaire et le secrétariat à partir du mois d'août ou du mois de septembre.

FOOTBALL CLUB CASTERA-VERDUZAN

L'assemblée générale du Club à eu lieu le samedi 6 juin, réunion avancée en raison de la coupe du monde de Football.

Le bilan 97/98 fait apparaître des points très positifs notamment dans la poursuite de l'évolution du club.

- Développement des structures avec la construction des vestiaires. Ils sont pratiquement fonctionnels dans leur capacité d'accueil.
- Développement en terme d'accueil, avec la Bodéga. Ce local prêté généreusement par M. et Mme Moure a permis, après son aménagement, de favoriser un lieu convivial et nécessaire au club. Il est réservé aux pratiquants mais aussi à l'accueil d'après match des équipes visiteuses ou encore réservé à nos manifestations de l'été durant la fête.
- Développement et renforcement des bases solides existantes, priorité à l'éducation sportive des jeunes, pour nous, ce relais éducatif fait partie des points forts, elle passe par la formation des éducateurs et doit intégrer dans cette démarche les parents motivés et conscients de cette évolution nécessaire à l'accompagnement des enfants dans le monde d'aujourd'hui. Cette analyse a au moins le mérite, pour certaines personnes de ne pas faire l'amalgame entre garderie et club sportif.

Quoiqu'il en soit, les choses avancent dans la bonne direction même si les résultats des championnats respectifs des équipes 97/98 sont "mi-figue, mi-raisin"...

La saison 98/99 s'annonce sous de bons auspices et nous renforcerons les fondations. Espérons que la coupe du monde sera un vecteur de communication pour tous et le sport en général. Mais n'oublions pas l'essentiel entre la passion et la raison qui n'est autre que la réalité du terrain.

BRAVO A L'EQUIPE DE FRANCE....C'EST FABULEUX!

-Renseignements et inscriptions dès maintenant : 05.62.68.10.21 ou 06.08.76.93.14

GRAINES DE THEATRE

CETTE ANNEE

Deux ateliers ont fonctionné et nous avons organisé une soirée cabaret avec quelques petits extraits et improvisations, soirée très conviviale et réussie.

Nous avons monté deux spectacles "Autour d'Ubu" et "Le Naufrage" que nous avons présentés plusieurs fois notamment au festival de Montréal et nous avons plusieurs propositions pour la rentrée.

DERNIERES NOUVELLES

Nous avons pris en location la propriété de Monsieur Bastita située à côté du Maska. Nous comptons y créer un lieu de théâtre avec une troupe professionnelle.

Après des travaux d'aménagement et dès la rentrée :

- nous attaquons les répétitions
- nous redémarrons les ateliers pour enfants et adultes
- nous organisons des stages de formation sur l'année
- nous réfléchissons à la création d'un festival.

C'est l'association "La Petite Pierre" qui gérera et animera le projet.

LES ATELIERS

Théâtre :

- poursuite des ateliers déjà existants (à partir de 12 ans)
- création d'ateliers à partir de 6 ans
- création d'une troupe amateur adulte

Danse :

- création d'ateliers de danse pour enfants et adultes

Pour les Tout-Petits

- Création d'un atelier d'éveil à la danse et au théâtre à partir de 4 ans.

Ces ateliers seront animés par les comédiens(ennes) de l'association (diplômés ou formés). Ils reprendront en octobre (horaires à fixer) dans une salle de notre nouveau lieu (si les travaux sont terminés).

APPELS

- Si vous êtes intéressés par le projet de lieu de théâtre, n'hésitez pas à nous contacter (la main d'oeuvre et les initiatives seront les bienvenues).
- Nous désirons reconstituer une troupe amateur adulte. Toutes les personnes , quel que soit leur âge et leur expérience, peuvent nous contacter.

CONTACT

Dimitri VOTANO la Bourdette 32360 - JEGUN Tél. 05.62.64.56.23 Association 'La Petite Pierre"
"La Peyrette"
32360 JEGUN

CLUB "BEAU SOLEIL" - LES AINES RURAUX

Les membres du Club ont eu récemment la grande peine de perdre leur Président, Jean-Marc DELOBELLE, dont le dévouement sans limite, la gentillesse et la bonne humeur étaient appréciés de tous.

Durant le premier semestre et à la satisfaction de tous des voyages ont été organisés : Saint-Emilion, le Bordelais, le Puy du Fou, Capbreton. Au mois de septembre nous découvrirons l'Île de Beauté.

Nos lotos connaissent toujours leur succès. Les prochains auront lieu en nocturne le 25 juillet et le 12 septembre.

Autour des tables de jeux et d'un délicieux goûter, les jeudis après-midi nous réunissent et donnent libre cours à nos papotages.

La section gymnastique et nos randonnées pédestres nous aident à garder la forme de nos 20 ans...

Un grand merci à tous ceux qui nous aident et qui participent à nos festivités.

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

L'année 1998 est une année charnière pour les soldats du feu avec la mise en place de la départementalisation. En fait, pour le grand public très peu de changements visibles, cela vient juste dans l'organisation des centres de secours qui dépendent tous d'un unique chef de corps départemental. Pour réaliser totalement cette départementalisation il ne reste plus qu'à mettre le SDARC (schéma départemental d'analyse couverture des risques du Gers) en place qui aura notamment pour but de réétudier la couverture opérationnelle. Cette nouvelle couverture est actuellement à l'étude et chaque maire pourra donner son avis mais en dernier ressort Monsieur le Préfet du Gers tranchera. Cette mise en place se fera certainement en fin d'année.

En attendant, vos sapeurs pompiers continuent de se donner entièrement à leur passion et à se dévouer sans compter. C'est ainsi que pour ses 6 premiers mois ils ont réalisé 44 interventions toutes confondues. Cela représente une progression de 18 interventions par rapport à 1997. Comme vous le savez maintenant, le centre de secours de CASTERA a été choisi par notre direction pour accueillir le poste de commandement mobile. Ce camion n'intervient que sur des grosses opérations ou plusieurs centres sont concernés. Cet outil de transmissions est allé par exemple cette année à MIRANDE pour l'explosion de gaz. Une formation de 8 pompiers a été nécessaire pour obtenir une qualification en transmissions. C'est maintenant un outil qui est parfaitement maîtrisé par les bénévoles du centre. La remise officielle de ce camion a eu lieu le 6 juillet en présence du commandant CORACK (directeur départemental) , de Pierre ESPIET et ses adjoints. De part sa situation géographique un stage départemental de transmissions a été également organisé à CASTERA.

Toujours au chapitre des formations, Marie-Pierre GAY, Florent CUGINI et Xavier GEYSSELY ont passé avec succès un examen de CFAPSR (secourisme routier) qui concrétise une formation de 48 h, répartie sur une semaine. Jean-Pascal AUDIBERT, incorporé au 1er janvier, a suivi un recyclage de moniteur en 1er secours..

Sur le plan matériel, une voiture de liaison a été attribuée ce mois de juin en remplacement de la C 15. De nouveaux appareils respiratoires isolant sont arrivés également.

Le 29 juin dernier, en remplacement de la matinée organisée par les pompiers de Castéra, les enfants de l'école ont pu visiter le centre de traitement de l'alerte à AUCH où se traitent tous les appels concernant les pompiers ainsi que le centre de secours principal de la préfecture.

Lors de la traditionnelle journée " portes ouvertes" du 18 juillet les enfants ont participé au concours de dessins.

Vos sapeurs pompiers souhaitent à tous les castéroises et castérois de très bonnes vacances.

"LES VOIX DES SOURCES"

Traditionnellement le groupe "Les Voix des Sources" a donné son premier concert annuel, le vendredi 19 juin en l'Eglise de Castéra-Verduzan.

Le public, comme à son habitude, a pu apprécier un répertoire renouvelé, avec un accent particulier donné à la variété et au gospel : chants gospels fortement appréciés lors des dernières représentations à Fleurance, Lavardens et Riscle.

L'implication des choristes sur ce registre a demandé beaucoup de travail, d'efforts dans la rythmique, dans les nuances et le positionnement de la voix , le souci permanent de Colette Cominotti, chef de choeur, étant de franchir chaque année une étape supplémentaire dans l'évolution et la qualité du spectacle donné.

Comme à son habitude des professionnels accompagnent notre groupe :

- Michel de SARLY à la technique
- Fabienne GELAS au piano
- Anne-Marie DULONG à la batterie.

Maintenant un autre rendez-vous vous attend le dimanche 6 septembre 1998 lors du festival gospel que nous organisons à Fleurance.

De grands moments que nous souhaitons vous faire partager tenant compte du niveau des artistes à l'affiche de cette journée.

- en matinée à 16 heures : le groupe ACCORD SINGERS de niveau international, 1er au festival de Gennevilliers en 1987, récompensé au festival international du Théâtre de Paris en 1994
- en soirée de gala à 21 heures ; RHODA SCOTT "l'organiste aux pieds nus" considérée comme l'une des plus grandes organistes au monde, navigant avec aisance dans de nombreux répertoires dont celui du Gospel. Elle est assurément l'une des rares instrumentiste-soliste a s'être produite en vedette une semaine durant sur la scène de l'Olympia. Un palmarès mondialement reconnu : Londres, Madrid, Lisbonne, Stockholm, Berlin et le festival de New-York.

Nous vous attendons nombreux le dimanche 6 septembre à FLEURANCE.

BASKET-BALL CASTEROIS

QUELLE SAISON !!!!

Avec ses deux équipes séniors garçons qui accèdent au niveau supérieur, le B.B.C.C. vient de vivre l'une de ses plus belles saisons depuis son existence.

En effet, l'équipe 1 monte en nationale 2. Avec des équipes comme Nantes, Quimper, Sauzet, Agen, Urcuit, la saison prochaine s'annonce toute aussi passionnante.

L'équipe 2, quant à elle, monte en Excellence Régionale, aux portes de la nationale 3. Un grand bravo à cette équipe de jeunes encadrée de quelques "anciens" et à leur coach Serge Toninato.

Après cette formidable saison, de nouveaux joueurs ont souhaité rejoindre notre club. Jérôme CUG, Cédric CASSIN d'Auch, Jean-Renaud BELTRAN de Jégun, Stéphane MAS de Pavie, porteront les couleurs du BBCC la saison prochaine, avec le retour au club de Hugo DOMINICHINI.. une bonne chose pour l'avenir du club.

Félicitations à l'équipe féminine et à toutes les équipes de l'école de basket avec mention spéciale à l'équipe benjamins garçons qui sont champions du Gers.

Un grand merci au public de plus en plus nombreux à suivre le BBCC.

En attendant de rechausser les baskets dès le 3 août pour la reprise de l'entraînement, bonnes vacances à tous !

Quelques dates importantes à retenir :

- 29-30 août : Tournoi des Thermes
- 12 septembre : reprise du championnat à l'extérieur (CARQUEFOU -44-)
- 19 septembre : premier match à domicile : BBCC/AMOU.

SOCIETE DE CHASSE

Lors de l'assemblée générale du mois de mai dernier, on fit état des différents lâchers de gibier (lièvres reproducteurs, perdrix grises et rouges, faisans), de la bonne marche du plan de chasse aux chevreuils, du nombre constant de chasseurs.

Quant au GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), son fonctionnement est tout à fait satisfaisant. Son contrôle permet de voir une légère augmentation du lièvre, preuve d'une gestion cohérente.

De plus en plus de sociétés de chasse s'intègrent dans un GIC, structure la mieux adaptée au contrôle des populations existantes sur le terrain.

Le gros problème évoqué fut celui de la lutte contre les nuisibles : peu de moyens sont à notre disposition pour combattre les renards (en progression significative). Il va falloir pourtant réagir si nous ne voulons pas que nos lâchers soient systématiquement anéantis.

Avant de prendre le repas ensemble, il fut procédé à l'élection du conseil d'administration composé désormais de 16 chasseurs. S'en suivit l'élection du bureau.

- Président :

Pierre AGRAS

- Vice-Président

André DE PRADA

- Trésorier :

Camille COMINOTTI

- Secrétaire :

Eric CARPENTIER

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

